

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 16 mai 2016, à 19 h, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Yves Labonté;  
Siège #2 : Monsieur Robert-Luc Blaquière;  
Siège #4 : Monsieur Jean-Yves Thériault;  
Siège #6 : Madame Marielle Roy.

Absences motivées :

Siège #3 : Madame Solange Tremblay;  
Siège #5 : Monsieur Jocelyn Caron.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Danielle Marcoux. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

#### **Résolution 2016-05-200**

#### **Ordre du jour**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

#### **Réunion ordinaire**

**16 mai 2016**

#### **Ordre du jour**

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt de documents :
  1. Aires de drainage;
  2. Certification suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 2016-06;
  3. Distribution des arbres;
  4. Comité Culture et Concertation – Assurances des métiers à tisser;
  5. Lettres envoyées à messieurs Fernand et Michel Durette;
4. Demande d'appui :
  1. Spectacle de Patrick Norman – 22 mai 2016;
5. Invitations :
  1. Tourisme Gaspésie – AGA;

2. Atelier de réflexion sur la démocratie et la citoyenneté;
3. Médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec;
6. Ressources humaines :
  1. Calendrier de vacances des employés;
7. IDnum – Paiement de facture;
8. Sondage sur l'offre de loisir;
9. Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin 2016;
10. Route 132 – Travaux MTQ-Phase 2 – Extension TECQ 2014-2018;
11. Organisme à but non-lucratif – Production de rapport d'impôts annuel;
12. Installation d'un défibrillateur (DEA) sur le territoire de la municipalité de Sayabec et signature de l'avenant à l'entente avec le CISSS;
13. Caserne de pompiers – Terrain rue Boulay;
14. Affaires nouvelles :
  1. \_\_\_\_\_;
  2. \_\_\_\_\_;
  3. \_\_\_\_\_;
15. Période de questions;
16. Prochaine réunion – 6 juin 2016;
17. Levée de la séance.

---

**Dépôt de documents :**

- 3.1. Un courriel de madame Valérie Delisle-Gagnon nous donne un compte rendu des développements concernant le projet d'aires de drainage modèles. Certaines subventions ont été obtenues, d'autres sont en attente de réponse et la demande au Fonds Municipal Vert sera soumis sous peu. Des résolutions pourraient être demandées aux conseils sous peu. Nous serons contactés pour les prochaines étapes.
- 3.2. Dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2016-06. Comme le nombre de demandes faites est de 0, le règlement 2016-06 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
- 3.3 Lors de la prochaine distribution d'arbres, un registre sera tenu afin de savoir à qui sont remis les arbres, quels sont les essences remis et à quelle adresse les arbres seront plantés. De même, chaque récipiendaire d'arbre se verra remettre une copie du règlement municipal afin de respecter les règlements en vigueur pour la plantation.
- 3.4. Suite à la demande du Comité Culture et Concertation de Sayabec concernant l'assurance des métiers à tisser entreposer à l'aréna, la municipalité a fait une demande de modification à l'assureur et la couverture a été ajustée.
- 3.5. Suite à leur comportement inacceptable lors de la dernière réunion publique du conseil municipal, une lettre a été envoyée à messieurs

Fernand et Michel Durette les invitant à corriger leur comportement s'ils désirent à nouveau assister aux réunions publiques du conseil municipal de Sayabec.

---

**Résolution 2016-05-201**

**Demande d'appui –  
Spectacle de Patrick Norman**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire l'achat d'une paire de billets au cout de 45 \$ chacun, pour assister au spectacle de Patrick Norman qui sera présenté le 22 mai prochain au centre communautaire de Sayabec.

Par la même résolution, les membres du conseil autorisent le versement d'une dépense de 115 \$ afin d'appuyer les organismes responsables de l'organisation de cette soirée.

Cette dépense sera payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

- 
- 5.1. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, informe les membres du conseil que l'assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie se tiendra au Bioparc de la Gaspésie à Bonaventure, le jeudi 26 mai 2016 à compter de 13 h. Personne n'est disponible pour s'y rendre.
- 5.2. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, informe les membres du conseil qu'un atelier de réflexion sur la démocratie et la citoyenneté aura lieu à l'hôtel de ville de Rimouski le 10 juin de 9 h à 12 h. Personne n'est disponible pour s'y rendre
- 

**Résolution 2016-05-202**

**Invitation – Médailles du  
Lieutenant-gouverneur du  
Québec**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire madame Danielle Marcoux, mairesse, ainsi que monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, à la cérémonie de remise des Médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec qui aura lieu au Cégep de Rimouski le dimanche 5 juin 2016 à compter de 13 h 30. Il n'y a pas de cout relié à l'inscription à cette activité.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2016-05-203**

**Calendrier de vacances des  
employés**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'horaire de vacances des employés syndiqués pour l'année 2016 tel que présenté aux membres du conseil municipal.

**Résolution 2016-05-204**

**IDnum technologie – Facture 0036 – Paiement**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 0036 au montant total de 2 552.44 \$, taxes incluses, à l'entreprise IDnum technologie. Cette facture inclut les services professionnels – Étape 1 et 2 – Plan de travail (amélioration du processus et formation de base avec madame Johanne Côté) et Programme de gestion des documents essentiels (support de base avec madame Johanne Côté), heures de consultation pour la création de l'index ainsi que les frais de déplacement selon l'entente établie.

**Résolution 2016-05-205**

**Sondage concernant l'offre en loisir de la municipalité de Sayabec**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la distribution via publipostage du sondage concernant l'offre en loisir à la municipalité de Sayabec préparé par madame Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs. Le sondage sera aussi rendu disponible en version numérique sur la page Internet de la municipalité.

Par la même résolution, les membres du conseil invitent les contribuables de la municipalité à remplir ce sondage afin d'améliorer et de développer l'offre d'activités et d'ainsi mieux répondre à leurs besoins et leurs intérêts.

**Résolution 2016-05-206**

**Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin 2016**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Michel D'Astous au volet *Régional* du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin 2016.

Les dossiers de candidature doivent être soumis à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-St-Laurent (URLS) avant le 17 juin 2016.

**Résolution 2016-05-207**

**Obligations des OSBL**

- CONSIDÉRANT QUE** l'Agence Revenu Québec oblige les OSBL à produire une déclaration fiscale annuelle même si aucun impôt ne soit à payer;
- CONSIDÉRANT** le coût et le temps nécessaires à nos bénévoles pour effectuer ce travail;
- CONSIDÉRANT QUE** le chiffre d'affaires annuel de nos organismes bénévoles se situe entre 2 000 \$ et 10 000 \$;
- CONSIDÉRANT QUE** le but de nos organismes est de permettre d'offrir des activités culturelles, sportives, religieuses et sociales à l'ensemble de notre communauté;
- CONSIDÉRANT** les obligations supplémentaires possibles avec le Projet de Loi 56 concernant « La loi sur la transparence en matière de lobbying » pour les organismes bénévoles;
- CONSIDÉRANT** la difficulté pour l'ensemble de nos organismes bénévoles d'assurer la relève;
- CONSIDÉRANT** le surplus de responsabilités et d'obligations pour les bénévoles d'assumer toutes ces tâches en plus d'offrir gratuitement des services à la communauté;
- CONSIDÉRANT** les coûts engendrés pour chacun des organismes par ces nouvelles obligations;
- CONSIDÉRANT QUE** ces nouvelles obligations et responsabilités découragent nos bénévoles et mettent ainsi en danger la survie de tous ces organismes qui offrent à l'ensemble de la communauté des services de qualité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater Monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller municipal, à poursuivre les démarches avec les instances gouvernementales (provinciale et fédérale) en vue de trouver une solution à cette situation et de faciliter ainsi le travail de nos bénévoles en toute transparence.

**Résolution 2016-05-208**

**Installation d'un défibrillateur (DEA) sur le territoire de la municipalité de Sayabec et signature de l'avenant à l'entente avec le CISSS**

- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matapédia désire bonifier le service de premiers répondants déjà existant et offert à sa collectivité pour la municipalité de Sayabec;

**CONSIDÉRANT QUE** cet avenant ne serait possible si la MRC ne possédait pas déjà un service de premiers répondants au niveau 3 (PR-3) dans le secteur et que les distances entre chacune des municipalités n'étaient pas considérables;

**CONSIDÉRANT QUE** le CISSS BSL vise, par cette contribution, à améliorer les services à la population afin d'atteindre les objectifs poursuivis par les services pré hospitaliers d'urgence dont elle est responsable, soit la diminution de la mortalité et de la morbidité à l'égard des personnes en détresse;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour au nom de la Municipalité de Sayabec, l'avenant à l'entente intervenue entre le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent, la MRC de La Matapédia et la Municipalité de Sayabec.

**Le CISSS BSL :**

- Fournit un DEA dans la Municipalité de Sayabec;
- Fournit un caisson de protection dont le modèle est déterminé par le CISSS BSL;
- Entretien annuellement l'appareil DEA;
- Fournit et renouvelle les électrodes de défibrillation adulte et pédiatrique ainsi que les ciseaux, le masque de poche, le rasoir et la serviette cartonnée;
- Dispense des séances de formation d'une heure de type « Héros en 30 » dans la municipalité visée et ce, renouvelable aux 3 ans. Le CISSS BSL pourrait également dispenser des formations dans l'intervalle aux nouveaux arrivants tout dépendant des disponibilités financières;
- Récupère les équipements et fournitures dont elle est propriétaire, advenant que le service soit rompu;

**La municipalité :**

- S'engage à déployer le DEA dans la municipalité visée dans un édifice cible et accessible 24 heures 7 jours semaine dans le caisson fourni par le CISSS BSL afin que le Centre de communication santé CAUREQ puisse prendre les mesures requises pour son utilisation. Aux fins des présentes, l'appareil sera installé à l'entrée de la caisse populaire Desjardins Vallée de La Matapédia, située au 2, rue St-Arthur à Sayabec.
- S'engage à nommer un responsable afin qu'une vérification visuelle hebdomadaire de l'appareil puisse être effectuée et aviser le CISSS BSL en cas de défectuosité;
- S'engage à publiciser la venue de « Héros en 30 » afin de recruter les gens intéressés et organise des groupes afin que le CISSS BSL dispense la formation;

**La MRC :**

- S'engage lors de l'utilisation de l'appareil DEA par l'intermédiaire de son Service de premiers répondants (PR-3) à récupérer et repositionner l'appareil à l'endroit prévu afin de le remettre conforme à une prochaine utilisation.

**Résolution 2016-05-209**

**Caserne de pompiers –  
Terrain rue Boulay**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la Municipalité de Sayabec à procéder à l'achat du terrain et de la propriété du 34, rue Boulay portant le numéro de cadastre 4 348 457 et appartenant à monsieur Robertto Gattuso pour un montant de 15 000 \$ conditionnellement à ce que monsieur Gattuso honore les conditions suivantes :

- Monsieur Gattuso s'engage à régler et payer à la MRC de La Matapédia les arrérages de 2014-2015 au montant de 2 440.25 \$;
- Il s'engage aussi à effectuer le paiement à la municipalité de Sayabec du premier versement des taxes municipales pour l'année 2016 qui venait à échéance le 31 mars dernier au montant de 315.78 \$;
- De même, il s'engage à payer à la Commission scolaire des Monts-et-Marées les taxes scolaires dues au montant de 174.73 \$;
- Finalement, l'amende pour le billet d'infraction émis en lien avec le non-respect des règlements municipaux devra être réglée avec la cour provinciale de Longueuil selon l'entente conclue.

Par la même résolution, les membres du conseil autorisent madame Danielle Marcoux, mairesse, ainsi que monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents relatifs à cette transaction. De même, ils mandatent le notaire, monsieur Pierre Chabot, à rédiger l'acte d'achat. Le montant de l'achat ainsi que les frais d'honoraires professionnels seront financés à même le règlement d'emprunt 2015-01.

Si nécessaire, le conseil municipal mandate l'arpenteur Nelson Banville à effectuer les travaux d'arpentage du terrain.

**Résolution 2016-05-210**

**Levée de la séance**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20 h 35.

Danielle Marcoux,  
maresse

Francis Ouellet,  
directeur général et secrétaire-  
trésorier